



Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions tel qu'autorisé par l'Assemblée générale du 21 avril 2022, ENGIE a confié à un prestataire de services d'investissement (PSI) un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 2.900.000 actions ENGIE sur une période débutant le 15 juin 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 8 juillet 2022.

Les actions ainsi rachetées sont destinées à couvrir les obligations de ENGIE à l'égard des bénéficiaires d'actions de performance ou de tout plan d'intéressement à long-terme mis en œuvre au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Le 15 juin 2022
ENGIE